



NATURA 2000 Site Natura 2000 FR 1100802

" Pelouses calcaires du Gâtinais "

Réunion du Comité de Pilotage du 29 mai 2018

Sur invitation de la Sous-Préfète d'Etampes, le Comité de Pilotage du site Natura 2000 des

" Pelouses calcaires du Gâtinais " s'est réuni le 29 mai 2018 à la Sous-Préfecture d'Etampes.

Etaient présents :

- Madame Sandrine FAUCHET, Cheffe de Service Environnement à la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne et **présidente de séance**
- Monsieur Jérôme BABAULT, technicien à la Fédération Interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France
- Madame Marie-Thérèse BEBIN, Sous-Préfecture d'Etampes
- Monsieur Charles-Hubert de BELLAIGUE, Vice-Président de la Fédération Interdépartementale des chasseurs d'Île-de-France
- Madame Pauline CARRAÏ, Vice-présidente de l'association NaturEssonne
- Monsieur Romain CLEMENT-PALLEC, chargée d'études Natura 2000 à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
- Madame Marie-Laure COUDIN, chargée de mission Natura 2000 à la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne
- Monsieur Julien DAUBIGNARD, chargé du patrimoine forestier et européen au Conseil Départemental de l'Essonne, Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles
- Monsieur Jérémy DETREE, Botaniste au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien
- Monsieur Alexandre EMERIT, responsable Environnement au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

- Monsieur Alain FONTAINE, expert botaniste bénévole à l'association NaturEssonne
- Madame Camille HUGUET, animatrice du site Natura 2000 des pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine, chargée d'études à l'association NaturEssonne
- Monsieur Alain JOYEZ, adjoint au maire de Gironville-sur-Essonne
- Monsieur Gérard LUQUET, entomologiste retraité du Muséum National d'Histoire Naturelle, représentant du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Île-de-France et de l'Association de sauvegarde de la Haute Juine et ses affluents (ASHJA)
- Monsieur Jean-Pierre MORIZOT, adhérent à l'association NaturEssonne
- Monsieur Gilles NAUDET, secrétaire bénévole du conservatoire régional d'espaces naturels Pro Natura Île-de-France
- Madame Maria VILLALTA, animatrice du site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais, chargée d'études à l'association NaturEssonne
- Monsieur Jérôme WEGNEZ, Botaniste au Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

Madame Sandrine FAUCHET ouvre la séance et accueille les membres du comité de pilotage. Elle rappelle l'ordre du jour de la réunion :

- Présidence et animation
- Bilan de l'animation du site en 2017
- Perspectives d'animation en 2018

Le quorum est atteint, le COPIL peut commencer.

Madame Sandrine FAUCHET rappelle en début de séance que la période triennale de l'actuelle présidence prendra fin à la date du 18 janvier 2019. La présidence actuelle est attribuée à l'Etat. La présidence peut être dirigée par une collectivité territoriale si celle-ci en fait la demande. Elle indique que les services de l'Etat prévoient de travailler dans le courant de l'été sur ce sujet. Un COPIL extraordinaire pourrait être organisé courant dernier trimestre 2018.

Madame Pauline CARRAÏ rappelle l'importance d'anticiper cette démarche afin d'éviter les périodes sans animation sur le site et donc sans financement pour NaturEssonne.

Madame Maria VILLALTA, animatrice du site Natura 2000, présente le bilan de

l'animation du site en 2017.

Introduction

Pour rappel, le DOCOB du site Natura 2000 a été validé le 30 octobre 2016. La dernière actualisation du DOCOB a été faite en 2015. Le dernier COPIL s'est tenu le 16 mars 2017. La structure animatrice est l'association NaturEssonne et la présidence est attribuée à l'Etat.

L'animatrice rappelle les enjeux et les menaces qui pèsent sur le site. Le site s'étend sur 308 hectares sur 5 communes. Il est divisé en 11 secteurs.

Bilan de l'animation du site en 2017

Suivi des contrats Natura 2000

Plusieurs contrats Natura 2000 étaient encore en cours en 2017 :

- Deux contrats d'entretien des pelouses calcaires par pâturage signés par Pro Natura Île-de-France. Le premier est localisé sur le secteur des Grandes Friches (Gironville-sur-Essonnes) sur 2,11 hectares et le second sur le secteur de la Haye Thibaut (Champmotteux) sur 1,14 hectare. Ce dernier contrat comporte aussi l'installation de 2 panneaux à vocation pédagogique.

- Un contrat de fauche et broyage d'entretien de pelouses calcaires réouvertes signé par une société civile et permettant la gestion de 11,1 hectares de pelouses calcaires

Dans le cadre du contrat de pâturage aux Grandes Friches, en 2017, le pâturage a été tournant par l'installation de 3 enclos pâturés les uns après les autres entre juin et octobre sur une totalité de 137 jours avec un maximum de 36 moutons par enclos. Plusieurs difficultés ont été rencontrées comme l'échappement du troupeau à plusieurs reprises suite à des dérangements d'origine inconnue. Le pâturage a été efficace.

Dans le cadre du contrat de pâturage à la Haye Thibaut, en 2017, le pâturage a eu lieu dans un grand enclos unique entre juillet et septembre sur une totalité de 61 jours avec un maximum de 34 moutons. Plusieurs difficultés ont été rencontrées comme l'échappement du troupeau à plusieurs reprises suite à des passages de la faune sauvage qui abaissaient le fil des clôtures. Le pâturage a été efficace.

Dans le cadre du contrat de fauche et broyage d'entretien de pelouses calcaires, aucun travaux n'a pu être effectué durant l'hiver 2017 à cause de problèmes techniques et conditions météorologiques défavorables (inondations, neige, chemins impraticables).

Les contrats Natura 2000 ont nécessité 13 rendez-vous durant l'année 2017, 9 pour le suivi des travaux de gestion, 3 avec les propriétaires et prestataires. Un rendez-vous a été consacré à une visite sur le terrain pour présenter les actions dans le cadre de ces contrats à la demande du précédent Sous-Préfet.

Des chantiers nature viennent compléter la gestion mise en place dans le cadre des contrats Natura 2000.

Chantiers nature

3 types de chantiers nature sont réalisés par NaturEssonne : des chantiers nature bénévoles d'entretien ou de restauration, des chantiers nature en partenariat avec les organismes de formation partenaires et des chantiers nature bénévoles dits d'assistance technique dans le cadre de contrats Natura 2000. Ces derniers chantiers sont organisés pour venir en appui au prestataire de service pour le pâturage pour le débroussaillage sous clôtures dans le cadre des contrats Natura 2000.

En 2017, 6 rendez-vous ont été pris dans le cadre des chantiers nature pour préparer ces chantiers avec les élus et les bénévoles de NaturEssonne.

10 chantiers nature ont été réalisés en hiver 2017 :

- un chantier nature avec l'école L'EA TECOMAH située à Jouy-en-Josas (78) et des bénévoles. 22 élèves de Seconde en Bac professionnel Gestion des Milieux Naturels et de la Faune sauvage

- 9 chantiers nature bénévoles dont 2 chantiers d'assistance technique dans le cadre des contrats Natura 2000 sur les secteurs des Grandes Friches et de la Haye Thibaut.

Deux chantiers nature bénévoles ont eu lieu sur le secteur de l'Eglise à Valpuseaux pour réouvrir des clairières de pelouses dans le boisement sur une parcelle appartenant à la commune de Valpuseaux.

Un chantier nature bénévole pour entretenir la pelouse a eu lieu sur le secteur des Rochettes à Gironville-sur-Essonne sur des parcelles appartenant à Pro Natura Île-de-France et à un propriétaire privé.

Quatre chantiers nature bénévoles ont eu lieu sur le secteur des Grandes Friches à Gironville-sur-Essonne pour entretenir la pelouse sur une parcelle appartenant à Pro Natura Île-de-France.

Trois chantiers nature bénévoles ont eu lieu sur le secteur de la Haye Thibaut à Champmotteux pour entretenir la pelouse sur des parcelles appartenant à Pro Natura Île-de-France.

Au total, 1,2 hectares de pelouses calcaires a été géré grâce à ces chantiers nature bénévoles.

Animation de la charte Natura 2000

La charte Natura 2000 a été présentée lors des rendez-vous pris avec les communes du site dans le cadre de la mise à jour du DOCOB du site dans le but de mettre à jour le diagnostic socio-économique. Elle a aussi été envoyée avec la lettre d'informations n° 10 à tous les propriétaires du site. Aucune signature n'a eu lieu en 2017.

Veille écologique

Une vigilance particulière est apportée lors de chaque visite sur le site par la structure animatrice. Lors des visites de 2017, plusieurs dégradations ont été rapportées aux

services de l'Etat comme le labourage répété depuis 2016 d'une parcelle étant anciennement recensée comme pelouses calcaires et appartenant à Pro Natura Île-de-France. D'importants dépôts de sable, terre et gravats ont aussi été constatés sur le secteur du Change à Champmotteux.

L'animatrice du site a aussi établi une couche cartographique de ces dégradations ainsi que des différents éléments cynégétiques présents sur les pelouses comme les miradors, les abreuvoirs, les égrainoirs et les abris.

Suivis et inventaires scientifiques

Depuis 2015, un suivi de l'état de conservation des pelouses calcaires est mis en place en application du protocole élaboré par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP). L'objectif de ce protocole est d'évaluer et de suivre l'état de conservation des pelouses calcaires.

L'application de ce protocole sur le terrain consiste à installer sur la pelouse un transect, c'est-à-dire une ligne d'au moins 100 mètres de long. Le long de cette ligne sont mesurés plusieurs indicateurs comme le recouvrement de Brachypode (graminée sociale) ou de colonisation arbustive.

En 2015, deux transects avaient été mis en œuvre et suivis sur les secteurs des Grandes Friches et de la Haye Thibaut. En 2016, du matériel spécifique a été acheté. En 2017, les deux transects de 2015 ont été suivis une deuxième fois. La note finale obtenue sur les deux secteurs est de 85/100 ce qui représente un état de conservation favorable. En 2017, 3 nouveaux transects ont été mis en œuvre sur les secteurs des Rochettes (un transect) et des Chesneaux (deux transects). La note finale obtenue sur les deux secteurs est de 100/100 ce qui représente un état de conservation favorable. Ces trois derniers transects ont pu être mis en place dans le cadre d'une journée de formation et d'appui du CBNBP pour l'application du protocole sur le terrain ayant eu lieu le 8 juin 2017.

Depuis 2014, un suivi des reptiles est mis en place sur le site Natura 2000 via le protocole POP Reptiles. 4 transects de 4 plaques refuges sont installés sur le site. 3 espèces ont été contactées : l'Orvet fragile *Anguis fragilis*, le Lézard vert occidental *Lacerta bilineata*, la Coronelle lisse *Coronella austriaca*.

Un inventaire des espèces de rhopalocères (papillons de jour) est mis en place lors de sorties ponctuelles sur le site de mars à septembre. En 2017, 41 espèces ont été contactées dont plusieurs espèces patrimoniales, c'est-à-dire rare et/ou protégées. Les espèces d'hétérocères diurnes sont aussi notées, comme L'Écaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*) contactée aux Rochettes.

Un inventaire de recensement des espèces d'hétérocères nocturnes (papillons de nuit) est mis en place de façon bénévole depuis 2014. Une soirée de prospection est organisée une fois par mois de mars à octobre. Les inventaires sont réalisés à l'aide d'un drap blanc et d'une lampe à vapeur de mercure. En 2017, 9 prospections ont eu lieu sur 6 secteurs du site Natura 2000. 251 espèces ont été contactées. 9 espèces

jugées « menacées », 32 espèces « vulnérables », 4 espèces migratrices et 150 espèces « non menacées ». Ces statuts sont ceux attribués à chaque espèce dans les inventaires commentés d'Île-de-France (MOTHIRON & al., 1997, 2001 et 2010). La terminologie utilisée pour les statuts s'inspire de celle de l'U.I.C.N. (The I.U.C.N. Invertebrate Red Data Book, 1983). Le nombre d'espèces contactées varie selon les années. L'irrégularité des conditions météorologiques est une source de perturbation de la phénologie des espèces.

Un inventaire de recensement des espèces d'orthoptères (criquets, grillons, sauterelles) du site est également réalisé en août et septembre. En 2017, 22 espèces ont été contactées.

D'autres espèces sont observées ponctuellement comme la Cigale et l'Ascalaphe ambré *Libelloides longicornis*.

Communication

En 2017, la lettre d'informations n°10 a été réalisée. A la fin de l'année et en début d'année 2018, cette lettre a été envoyée à l'ensemble des propriétaires du site Natura 2000. cette lettre était accompagnée d'une plaquette explicative de la démarche Natura 2000 qui avait été réalisée en 2016. De plus, un article a été rédigé à l'occasion des 25 ans de Natura 2000 pour France Nature Environnement.

Partenaires potentiels

Un rendez-vous a eu lieu avec un propriétaire privé et le GIE des pépinières franciliennes. Plusieurs sorties ont eu lieu avec un expert botaniste. Du temps a été consacré à l'envoi d'informations à l'association Valpuseaux Histoire qui a pour projet de rédiger un document sur les balades culturelles et environnementales dans le secteur de Valpuseaux.

Organisation de réunions ou de manifestations

Une soirée de présentation de Natura 2000 a eu lieu en mars 2017 à destination des adhérents de NaturEssonne. 2 sorties avec les bénévoles de NaturEssonne sur les secteurs gérés en chantiers nature. Une visite de terrain avec M. le Sous-Préfet d'Etampes a été organisée à sa demande.

Participation à des réunions ou manifestations

La salariée a participé bénévolement à la transhumance sur le site Natura 2000 des pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine qui a réuni 150 personnes.

Animations scolaires

Une sortie a été réalisée pour les élèves de l'école TECOMAH, établissement partenaire avec qui NaturEssonne organise des chantiers nature.

Réseau Natura 2000 au-delà du site

Le 16 mars 2017, la salariée a participé au COPIL du site Natura 2000 des pelouses

calcaires de la Haute Vallée de la Juine. Le 1er juin 2017, RDV a eu lieu sur le terrain dans le cadre de l'étude de l'efficacité de Natura 2000 pilotée par le Muséum National d'Histoire Naturelle). Le 1er décembre 2017, la journée technique des animateurs Natura 2000 a eu lieu. Durant l'année 2017, la salariée a participé à des formations en botanique (Ecole régionale de Botanique, Natureparif) et une formation au logiciel QGIS (ATEN). Les compétences acquises ont pu être utilisées dans le cadre de l'animation du site Natura 2000.

Gestion administrative et financière

6 réunions internes à NaturEssonne ont eu lieu en 2017 ainsi que 2 réunions avec les services de l'Etat.

Du temps a aussi été consacré à l'encadrement d'un stagiaire qui a travaillé sur l'application du protocole d'évaluation de l'état de conservation des pelouses calcaires sur une zone de pelouses calcaires.

Des factures trimestrielles sont émises dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 à destination de la structure porteuse.

En 2017, le Formulaire Standard de Données (FSD) du site a également été mis à jour.

Révision du DOCOB

En 2017, la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 a été mise à jour par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien.

En 2017, plusieurs rendez-vous ont eu lieu avec les communes dans le cadre de la mise à jour du diagnostic socio-économique : le 27/09/2017 avec Valpuseaux et le 19/10/2017 avec Champmotteux.

La rédaction du DOCOB sous le format ATEN a débuté. Il s'agit d'une version synthétique du DOCOB et uniformisée à l'échelle de la France afin que tous les DOCOB soient rédigés sous le même format et avec les informations aux mêmes numéros de pages. Cela va améliorer la lisibilité des DOCOB et l'accès aux informations. Cela peut être très utile pour les porteurs de projets et les différents acteurs du territoire, dans le cas d'évaluations des incidences notamment.

Les membres du COPIL sont favorables à cette rédaction.

Perspectives d'animation pour 2018

En 2018, la révision du DOCOB se poursuivra avec la mise à jour du diagnostic socio-économique ainsi que la rédaction du DOCOB sous le format ATEN. Le suivi des travaux des contrats Natura 2000 en cours se poursuivra également. De nouveaux chantiers nature seront mis en place durant l'hiver. Des animations seront prévues et le site internet Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais sera mis à jour. Tous les

suivis et inventaires écologiques seront reconduits.

Modifications proposées au COPIL

2 modifications sont proposées au COPIL :

- l'intégration du protocole d'évaluation de l'état de conservation des pelouses au DOCOB,
- l'ajout d'un encart contact sur le bulletin d'adhésion à la Charte Natura 2000.

Le protocole d'évaluation de l'état de conservation des pelouses élaboré par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien est adapté aux pelouses calcaires franciliennes. Il est simple à réaliser et demande peu de connaissances en botanique. Sur le site, plusieurs transects ont été mis en place depuis 2015. L'intégration de ce protocole dans le DOCOB faciliterait donc son application. De plus, ce protocole est commun à d'autres sites Natura 2000, les résultats seraient donc comparables et permettrait une meilleure vision d'ensemble de l'état de conservation des pelouses calcaires franciliennes.

Cette intégration fait consensus. Le COPIL valide donc cette modification.

La deuxième modification proposée est l'ajout d'un encart contact sur le bulletin d'adhésion à la Charte Natura 2000 afin que le propriétaire puisse indiquer au moins son adresse postale complète et s'il le souhaite un autre moyen de contact (numéro de téléphone, adresse mail) afin que les animateurs puissent contacter la personne plus facilement.

Cette demande émane d'une expérience vécue par l'animatrice au début de l'année 2018 : la Charte Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais a été envoyée à tous les propriétaires en même temps que la lettre d'informations n°10. En retour à ce courrier, une propriétaire nous a retourné par courrier le bulletin d'adhésion de la charte (présent à la fin de celle-ci) signé de sa main. Or, pour les parcelles qu'elle avait indiqué, un autre propriétaire est indiqué dans la matrice cadastrale (une société civile).

Des courriers ont pu être envoyés à cette dame (car heureusement elle avait inscrit son adresse postale au dos de son courrier) lui expliquant la situation et lui demandant de nous retourner les justificatifs des acquisitions de ces parcelles. Nous n'avons reçu aucune réponse.

Après recherche, il s'avérerait que cette dame serait la responsable de la société civile (c'est la même adresse postale). Mais, elle a signé le bulletin sans mentionner cela (elle n'a pas coché la case Mandataire du bulletin) et l'a signé de son nom sans cachet de la société.

Selon la DDT 91, pour que l'adhésion de cette propriétaire à la charte soit validée, le dossier envoyé au centre des impôts pour exonération de la taxe sur le non bâti doit

comprendre le cerfa signé ainsi que les justificatifs prouvant que cette dame a le droit d'agir au nom de la société ainsi que les actes d'acquisition des parcelles en question.

Il est donc proposé d'ajouter un encart de contact dans lequel le propriétaire aurait la possibilité de saisir ses coordonnées postales mais aussi autres de manière à faciliter les contacts de la structure animatrice avec les propriétaires signataires de la charte Natura 2000.

Remarque de Claire Binnert, du Centre National de la Propriété Forestière Délégation Ile-de-France des 4 et 31 mai 2018 : Le Centre National de la Propriété Forestière Délégation Ile-de-France n'est pas favorable à cette proposition. L'adresse exacte du signataire peut être demandée pour des besoins de contact, mais il n'est pas possible d'exiger, ou refuser d'enregistrer la charte si le propriétaire ne fournit pas de numéro de téléphone ni d'adresse mail. Dans ce cas précis, si la demandeuse s'inquiétait réellement du problème, elle aurait répondu. En l'état, elle ne peut avoir la contrepartie fiscale de la charte. Pour les prochains cas, il est important de bien vérifier la nature de la propriété (et des usagers aussi des parcelles, car la question peut se poser aussi), et dans d'autres départements, c'est la DDT, service instructeur, qui renvoie un courrier au demandeur pour demander les pièces manquantes. Cela est certainement une question juridique, et peut-être la DDT pourra-t-elle trancher, mais il va être délicat de refuser une charte parce qu'il n'y a pas de numéro de téléphone ou de mail, le formulaire est un CERFA, donc normalisé au niveau national.

La proposition a été validée par le COPIL du 29 mai 2018.

Présentation des premiers résultats de la mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 réalisée par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

La mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 s'intègre dans le cadre de l'actualisation du DOCOB du site Natura 2000 prévue par NaturEssonne.

14 jours ont été consacrés aux prospections de terrain entre mai et juin 2017.

La méthode appliquée a consisté en des relevés phytosociologiques stigmatistes et floristiques pour couvrir les grands types de milieux du territoire.

L'état de conservation s'est établi à « dire d'expert » à partir de la typicité floristique (cortège optimal) et de l'intégrité (qualité écologique) de la structure de l'habitat.

L'échelle de travail est de 1: 5 000 ème pour un rendu au 1: 10 000 ème.

La flore remarquable a été relevée, sans recherche spécifique.

Parmi les 31 végétations identifiées, 10 grands types de groupements sont inscrits à la Directive «Habitats», dont 3 prioritaires :

- Herbiers à lentilles d'eau (3150) : environ 0,0077 ha (0,0020 %)
- Prairies de fauche mésophiles (6510) : environ 0,68 ha (0,2 %)
- Pelouses d'annuelles sablo-calcaïques (6120*(et 6120*-1)) : environ 0,63 ha (0,2 %)
- Pelouses de vivaces sablo-calcaïques (6210) : environ 0,0076 ha (0,0020 %)
- Pelouses calcaïques xéroclines (6210/6210*) : environ 23,67 ha (7%)
- Pelouses calcaïques xérophiles (6210) : environ 0,51 ha (0,15 %)
- Ourlets calcaïques mésoxérophiles (6210 sc) : environ 104 ha (32 %)
- Fourrés calcaïques xérophiles (5130 sc) : environ 105 ha (32 %)
- Hêtraies-chênaies mésoxérophiles (9130) : environ 27,7 ha (8 %)
- Végétations des parois gréseuses (8220) : environ 0,85 ha (0,3 %)

Les autres groupements hors Natura 2000 représentent 19 %.

Parmi les végétations relevées, 6 n'ont pas été clairement identifiées dans le DOCOB précédent :

- Herbiers à lentilles d'eau (*Lemnion minoris*, 3150)
- Prairies de fauche mésophiles (*Trifolium montani* - *Arrhenatherenion elatioris*, 6510)
- Pelouses de vivaces sablo-calcaïques (*Koelerio macranthae* - *Phleion phleoidis*, 6210)
- Fourrés calcaïques xérophiles (*Berberidion vulgaris* et infra (sc), 5130)
- Hêtraies-chênaies mésoxérophiles (*Rubio peregrinae* - *Fagetum sylvaticae*, 9130)
- Végétations des parois gréseuses (*Asplenio billotii* - *Umbilicion rupestris*, 8220)

Le rendu cartographique se présente sous la forme de figurés sur cartes identifiés par des codes correspondants aux associations végétales.

Les polygones les plus foncés correspondent aux végétations les plus pionnières. Les plus clairs correspondent aux végétations les plus avancées au niveau de la dynamique naturelle de la végétation.

Les polygones avec un figuré hachuré correspondent à des habitats présents en mosaïque (mélange).

Les polygones avec une étiquette rouge correspondent aux habitats Natura 2000.

Résultats

Les pelouses (tout niveau syntaxonomique confondu) sont en bon état de conservation : le plus souvent elles sont localisées entre des cultures et des fourrés ou des boisements.

De façon générale, les pelouses relictuelles qui se développent de manière surfacique sont en cours d'ourléification.

Quelques sites, propriétés de particuliers, sont dégradés par des plantations d'espèces horticoles, dépôt de matériel divers, gestion inadaptée...

L'état de conservation des pelouses est jugé globalement moyen.

Une diversité de pelouses est présente sur le territoire.

Il y a une majorité de végétations calcicoles mais localement, quelques végétations acidiclinales à acidiphiles sont présentes :

- pelouses sablo-calcicoles du *Koelerio macranthae* - *Phleion phleoidis*
- ourlets hygrosociaphiles du *Potentillo erectae* - *Holcion mollis*
- chênaies-charmaies acidiclinales du *Carpinion betuli*

Des végétations commensales des cultures (*Caucalidion lappulae*) sont présentes. Elles sont diversifiées et en bon état de conservation dans plusieurs secteurs.

Conclusion

Parmi les habitats Natura 2000, 3 sont prioritaires :

- pelouses calcicoles à Orchis bouffon et Hélianthème des Apennins (6210*-14) (si diversité d'orchidées)
- pelouses d'annuelles sablo-calcicoles (6120*)
- pelouses sablo-calcicoles à Armoise champêtre (6120*-1)

Les ourlets et les fourrés calcicoles prédominent.

L'état de conservation des pelouses est jugé globalement moyen.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Sandrine FAUCHET remercie les participants de leur présence et lève la séance.

Pour le directeur des territoires
et par délégation,

La Cheffe du Service Environnement



SANDRINE FAUCHET